



Convention relative à la mise en œuvre d'une action de communication commune dans le cadre du Congrès de l'Union Sociale pour l'Habitat (USH)

ENTRE

L'office public de l'habitat OPUS 67, dont le siège est à Strasbourg, 15 rue Jacob Meyer à Strasbourg, représenté par Jean-Louis HOERLE, son Président,

La Société Immobilière du Bas-Rhin « SIBAR » Société Anonyme d'Économie Mixte, dont le siège est à Strasbourg, 4 rue Bartisch, représentée par son Directeur Général, Monsieur Richard MISTLER,

L'Établissement Public Foncier d'Alsace, dont le siège est à Strasbourg, représenté par son Directeur, Monsieur Benoit Gaugler,

Et

Le **Département du Bas-Rhin**, dont le siège est à Strasbourg, place du Quartier Blanc, représenté par le Président du Conseil Général,

Vu la délibération du conseil d'administration de l'OPUS 67 en date du XXX,

Vu la délibération du conseil d'administration de la SIBAR en date du XXX,

Vu la délibération du conseil d'administration de l'EPFA en date du XXX,

Vu la délibération de la commission permanente du Conseil Départemental en date du 3 juillet 2017,

IL A ETE CONVENU ET DECIDE CE QUI SUIT :

Préambule :

Le 78ème Congrès de l'Union Sociale pour l'Habitat (USH) se tiendra du 26 au 28 septembre 2017 à Strasbourg. Ce congrès est l'occasion annuelle pour le monde HLM de :

- ✓ Faire un bilan de l'activité des entreprises du logement social, non seulement entre organismes ad hoc, mais aussi avec l'ensemble de ses partenaires de la filière habitat, construction, et logement ; ainsi que les décideurs politiques, les partenaires institutionnels et économiques, la presse.... ;
- ✓ Se faire entendre des pouvoirs publics et d'interpeller le gouvernement sur les moyens qu'il met en œuvre pour le développement du logement social.

Le Département du Bas-Rhin, délégataire des aides à la pierre de l'État depuis 2006, a développé une politique de l'habitat volontaire et ambitieuse, notamment en faveur du logement aidé. Il est reconnu au niveau national pour la qualité de sa politique de l'habitat.

L'organisation du 26 au 28 septembre 2017 par l'Union Sociale pour l'Habitat (USH) de son congrès annuel à Strasbourg représente, pour tous les intervenants bas-rhinois du logement, une opportunité pour valoriser les expériences et innovations construites conjointement par les collectivités délégataires et les opérateurs de la filière habitat, notamment les bailleurs HLM, en Alsace.

Article 1 : Objet de la convention

En tant qu'acteur du pôle départemental de l'habitat, OPUS 67, la SIBAR, l'EPF d'Alsace et le Département souhaitent s'associer pour organiser une communication commune à l'occasion du Congrès de l'USH.

L'objectif partagé est d'assurer la promotion des politiques bas-rhinoises en faveur du développement de l'habitat social. A ce titre, les axes de communication partagés sont les suivants :

- ✓ Faire connaître leurs perspectives sur les grands enjeux de l'aménagement, de l'habitat et du logement :
 - **permettre que l'habitat accompagne les enjeux de société** (villes numériques / Smart City, accompagnement du vieillissement) et **de maillage du territoire** (attractivité résidentielle, appui aux centralités)
 - assurer une **cohérence d'intervention autant sur le cadre bâti qu'auprès des habitants**, notamment les plus fragiles (défavorisés, seniors, personnes en situation de handicap, jeunes) – **Habitat/habitant**
 - faire de **l'habitat un levier de développement et d'aménagement du territoire bas-rhinois** (impact sur le développement économique, l'attractivité des territoires et les flux de populations).
- ✓ Valoriser le rôle de chacun au sein du pôle départemental de l'habitat :

- Le Département souhaite que l'habitat soit un outil au service du développement des territoires et que le GIE VIABITAT se place comme un facilitateur de la mise en œuvre de cette politique de l'habitat
- OPUS et SIBAR accompagne les collectivités, particulièrement hors Eurométropole de Strasbourg, dans la réalisation de programmes d'habitat mixtes répondant à la fois aux enjeux identifiés par ces communes et partagés par le Département
- Les nouveaux acteurs du pôle, l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP) et l'Etablissement Public Foncier d'Alsace (EPFA) permettent d'intervenir le plus en amont possible du projet : appui à la mise en place de stratégie foncière, prospection de terrain, constitution de réserves foncières, aménagement, études préalables et négociation foncière.

Article 2 : Modalités de communication

Les parties s'accordent pour :

- Partager un stand de 36 m² pendant la durée du Congrès HLM pour lequel ils se seront entendus auparavant sur un habillage et une signalétique homogène ;
- Assurer une présence humaine collaborative pendant toute la durée du congrès entre les différents organismes partageant le stand ;
- De proposer des animations communes à l'attention des visiteurs du stand ;
- Développer des supports de communication communs indiquant leurs intérêts communs ;
- Adresser des invitations nominatives à leurs partenaires (liste à dresser en amont) : à cet effet, l'USH met à disposition 300 invitations ;

OPUS, la SIBAR et l'EPFA mettront à la disposition du Département leur logo afin que ce dernier fasse figurer les logos sur tous les documents édités par l'USH à l'occasion du Congrès.

Chacune des parties aura la liberté de mettre à disposition du public ses documents de communication spécifique.

Article 3 : Engagement financier

Le coût de participation au Congrès HLM est de 60 000 €.

Les parties s'engagent à payer chacun un quart de la somme, soit : 15 000 €

Le Département avancera les frais de participation à l'USH et se chargera de récupérer les sommes auprès de la SIBAR, d'OPUS et de l'EPFA.

Fait et signée en 4 exemplaires, à Strasbourg, le

Le Président du Conseil Départemental

Le Directeur général de La SIBAR

Frédéric BIERRY

Richard MISTLER

Le Directeur général d'OPUS 67

Le Directeur de l'EPFA

Nabil BENNACER

Benoit GAUGLER